

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF1423

présenté par

M. Philippe Vigier, Mme Magnier, M. Charles de Courson et M. Ledoux

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.